



MEGEVE

Barème gestion standard
selon barème propriétaire

Honoraires de gestion à la charge du mandant	20 % HT	24 % TTC
Honoraires de location et de rédaction	offerts	offerts
Forfait annuel : petite fourniture à la charge du mandant (révisable chaque année)	16,66 € HT	20 € TTC
Frais de dossier/contrat à la charge du locataire	24,16 € HT	29.00 € TTC

Barème gestion "participatif"
selon barème propriétaire

Honoraires de gestion à la charge du mandant	12 HT	14.4 % TTC
Honoraires de location et de rédaction à la charge du mandant. En cas de conclusion d'un contrat de location non soumis à la Loi du 6 juillet 1989 avec un locataire présenté par le mandant, et en accord avec le mandataire, ce dernier percevra des honoraires de location et de rédaction réduits de 9.6 % TTC. En revanche, les honoraires de gestion établis demeureront inchangés.	8 % HT	9.6 % TTC
Forfait annuel : petite fourniture à la charge du mandant (révisable chaque année)	16,66 € HT	20 € TTC
Frais de dossier/contrat à la charge du locataire	24,16 € HT	29.00 € TTC

Barème gestion para-hotellerie
selon barème propriétaire

Honoraires de gestion prélevés des recettes nettes de frais de commercialisation, encaissées pour le compte et à la charge du mandant	20 % HT	24 % TTC
Forfait "facturation locataire" : tarif unitaire (par contrat) à la charge du mandant	14.58 € HT	17.50 € TTC
Honoraires de gestion sur service para-hotelier : montant forfaitaire (révisable chaque année) à la charge du mandant		
honoraires gestion ménage	25 € HT	30 € TTC
honoraires gestion linge de lit et toilette	54,16 € HT	65 € TTC
Forfait annuel : petite fourniture à la charge du mandant (révisable chaque année)	25 € HT	30 € TTC
Assurance annulation : 2,9 % du prix public HT - Frais de dossier HT à la charge du mandataire		
Frais de dossier/contrat à la charge du mandataire	33,33 € HT	40,00 € TTC